

S'DORFBLAETTEL AU FIL DES SAISONS

MITTELSCHAEFFOLSHEIM

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

L'été arrive, la chaleur également. Les bienfaits de la piscine se font sentir pour certains, mais d'autres travaillent pendant ces heures chaudes. Pour les personnes fragiles, afin de ne pas trop souffrir de la canicule, il faut adopter les bons réflexes pour maintenir sa santé. Je peux donner quelques conseils prodigués par le ministère de la santé, chacun et chacune pouvant appliquer ces recommandations en fonction de sa sensibilité à la chaleur. Il faut boire beaucoup d'eau, bien manger, éviter les efforts physiques, maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour, ne pas boire d'alcool... Les personnes âgées apprécient quand les proches prennent de leurs nouvelles.

Si vous êtes seuls, inscrivez-vous à la mairie afin que l'un d'entre nous puisse venir vous voir lors de ces épisodes de chaleur. Si des signes inhabituels surviennent : crampes, maux de tête, fièvre, nausées, affabulations, contactez le 15. La prévention est le meilleur moyen d'y faire face.

Bonnes vacances à ceux qui voyagent, bonnes vacances aussi à ceux qui restent dans notre belle région et bonne lecture à tous.



Alain WACK

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Dans ce numéro :

| | page | |
|---------------------------------|------|--|
| OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES | 1 | Vous souhaitez partir sous les cocotiers l'esprit tranquille pour votre maison ? La gendarmerie vous propose l'Opération Tranquillité Vacances, une solution afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances : |
| PRESTATIONS DU SDIS | 2 | Avant de partir, signalez à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. |
| CHASSE AUX OEUFS | 3 | Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées à tout moment de la journée afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. |
| VOYAGE CHEZ NOS AMIS NORMANDS | 4 | Quelques incontournables avant de partir : |
| EPICERIE SOLIDAIRE | 4 | - Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux. |
| PESTICIDES | 4 | - Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable. |
| TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX | 5 | - N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres, portes et volets. |
| RUE DES PEUPLIERS | 5 | - Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre d'allumer certaines lampes automatiquement. |
| LES CARNETS DE MITTEL | 6 | |
| INFOS PRATIQUES | 6 | |





PRESTATIONS FACTURÉES PAR LE SDIS

Depuis 2005, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Bas-Rhin applique une politique de facturation de certaines interventions, afin de recentrer son activité opérationnelle sur **ses missions prioritaires**. L'objectif est d'assurer aux Bas-Rhinois un service public de qualité et disponible pour les missions d'urgence qui incombent aux sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

- **Destruction de nids d'hyménoptères**



Prestation faisant l'objet d'une participation aux frais engagés depuis le 1^{er} mai 2019 : 50 € par intervention, 80 € en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle...). La récupération d'essaims d'abeilles ne fait pas partie des missions des sapeurs-pompiers. Dans un souci de préservation de la biodiversité, les essaims d'abeilles doivent être récupérés par des apiculteurs. Pour contacter un apiculteur référencé sur votre secteur, veuillez consulter le site internet de la [fédération d'apiculture du bas-rhin](#).

- **Alarmes intempestives** : Prestation facturée depuis 2005 : 365 € par intervention en cas d'alarme de type incendie, 139 € en cas d'intervention sur demande d'une société de téléassistance.

- **Pollution** : Le SDIS 67 ne facture que la partie de ses prestations qui dépasse ses attributions dans le cadre de la lutte pour la protection de l'environnement. Il s'agira d'un cas de facturation au réel qui sera calculé en fonction des moyens engagés et des consommables utilisés.
Exemples : récupération des hydrocarbures, vidage d'une cuve...

- **Inondations de locaux**

Prestation facturée depuis 2012 : 139 € par intervention inférieure à 2 heures, déplacements compris. Au-delà, l'intervention est facturée au réel. Les interventions pour inondation sont facturées quand il s'agit :

- d'une défaillance des réseaux publics : rupture de canalisation d'eau ou d'assainissement, débordement ;
- du réseau ou autres causes entraînant des dommages aux propriétés riveraines ou à la voirie (prestation facturée à l'exploitant du réseau) ;
- d'une fuite d'eau ou du débordement d'une conduite, d'une machine ou d'une installation située dans les parties communes ou privatives d'un immeuble public ou privé.



Les interventions ne sont pas facturables quand il s'agit :

- d'un phénomène climatique au niveau d'une rue, d'un village... reconnu catastrophe naturelle ou constaté, au minimum, par le centre de traitement de l'alerte ;
- d'une procédure ICM (intervention à caractère multiple) avec activation d'un poste de commandement de zone d'intervention (PCZI). La mise en place du PCZI permet de gérer en direct les demandes et les moyens à engager pour traiter les nombreuses interventions sur un secteur géographique déterminé.

Vous pouvez retrouver la liste complète sur le site du SDIS

<https://www.sdis67.com/fr/demarches-et-services/prestations-facturees>

MODALITÉS PRATIQUES

Lors de l'appel au 18, l'opérateur du centre de traitement de l'appel informe systématiquement le requérant que l'intervention est susceptible d'être facturée quand celle-ci figure parmi la liste des prestations facturables.

Sur les lieux, le caractère facturable de l'intervention est rappelé par les sapeurs-pompiers qui renseigneront avec le requérant/bénéficiaire le formulaire en vigueur.

CHASSE AUX ŒUFS : 135 ENFANTS AU TERRAIN DE FOOT DE MITTELSCHAEFFOLSHEIM



Le 14 avril, dimanche avant Pâques, venus des alentours mais parfois de plus loin (Westhouse, Surbourg, Gerstheim, Kaltenhouse...), 135 enfants accompagnés de leurs parents se sont rendus au terrain de foot du village pour la 5ème édition de la chasse aux œufs organisée par l'ACF MITTEL.

Les œufs sont dispersés aux pieds des arbres éphémères implantés sur le terrain, sous des tas de ficelles ou sur d'immenses bottes de paille.

Munis de leur « liste de courses » remise à leur arrivée, les enfants s'élancent à la recherche du « trésor en chocolat ». M et Mme Jeannot Lapin étaient présents pour le plus grand plaisir des enfants.

Et pour ravir petits et grands, une mini-ferme (lapins, poules, veaux, agneaux et poney) était aménagée pour la matinée.



VOYAGE CHEZ NOS AMIS NORMANDS

Dans le cadre du jumelage avec le village de La Houblonnière, la section jumelage de l'ACF MITTEL a organisé du vendredi 9 au dimanche 11 mai 2019 un voyage chez nos amis normands. Cette année, nous étions 17 participants à se lever aux aurores, destination La Houblonnière.

Arrivés sur place à 15h30, nous avons été très chaleureusement accueillis. Après le pot de l'amitié à la mairie, nous nous sommes rapprochés des différentes familles d'accueil avec lesquelles nous avons passé la soirée.

Le samedi, grosse journée ! Nous avons visité la ferme du cheval de trait à La Michaudière où nous avons visionné un film sur la vie des charrons au siècle dernier, assisté à une démonstration très surprenante, ponctuée de gags, avec les chevaux de trait et autres bourricots. Le déjeuner, repas de terroir, a été pris à la ferme.

Le soir, nous avons tous diné ensemble au restaurant avec nos amis normands.

Le dimanche, après le repas de midi, l'heure de départ a sonné à 14h précises. Et nous voilà déjà dans le bus pour le voyage retour. Nous sommes arrivés à Mittel à 0h30 avec des souvenirs plein la tête et une seule hâte : accueillir nos amis normands chez nous en 2021.



ÉPICERIE SOLIDAIRE « LA FRATERNITÉ » À BRUMATH



La gestion de l'épicerie solidaire « La Fraternité » a été confiée à l'association CARITAS ALSACE. Elle gère déjà trois épiceries solidaires dans le Bas-Rhin (Geispolsheim, Molsheim et Woerth). « La Fraternité » fonctionne déjà depuis 1 an à Brumath.

Les usagers de l'épicerie solidaire sont des personnes en situation de précarité, domiciliées ou résidant dans une des communes ayant adhéré à la démarche, ce qui est le cas de Mittelschaeffolsheim (Conseil Municipal du 15 décembre 2017).

Les personnes accueillies sont obligatoirement orientées par les assistantes sociales du secteur et présentent en général un déséquilibre financier suite à :

- Un accident de la vie : perte d'emploi, maladie, séparation ou divorce...
- Des frais exceptionnels à honorer qui déstabilisent le budget
- Une mauvaise gestion budgétaire.

L'accueil des familles se fait sur rendez-vous. Un montant d'achat est défini et alloué aux familles en fonction de la composition familiale avec une participation aux achats à hauteur de 10 % de la valeur des produits.

Un projet personnalisé est contractualisé en fixant des objectifs tout au long de l'accompagnement.

La personne s'engage dans un réel projet (en lien avec le travailleur social et les bénévoles) : remboursement d'une dette, solder un impayé, financer un projet (permis de conduire, formation) et à participer aux ateliers proposés.

Les denrées proposées proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. L'épicerie solidaire « La Fraternité » est située au rez-de-chaussée du 1 rue du Marché à Brumath.



LES PESTICIDES DANS VOTRE JARDIN

Afin de protéger la santé de la population et l'environnement, la loi Labbé interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité...) accessibles ou ouverts au public.

Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base).

La lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Ne sont pas concernés par cette loi les espaces gérés par des structures privées, les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public ou encore les espaces publics qui ne sont pas considérés comme des espaces verts.

Au 1er janvier 2019, l'interdiction s'est étendue aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs sont interdits à la vente.

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-echeances-de-la-loi-labbe>

Ces produits dangereux qui sont encore détenus par des particuliers doivent être déstockés. Ils doivent être éliminés grâce à des filières spécifiques. Les déchetteries de Brumath et de Mommenheim sont habilitées à recevoir, gratuitement, ce type de déchets.

POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX



La micro-crèche est en cours d'achèvement. Cette structure accueillera les premiers enfants dès la rentrée de septembre 2019.

Le logement du premier étage va être mis en location prochainement.

Le local commercial à gauche du bâtiment accueillera une boulangerie-pâtisserie qui ouvrira ses portes le **dimanche 1er septembre 2019**. Des dossiers sont en cours pour les 2 lots commerciaux restants mais à ce jour les baux ne sont pas signés.

La future mairie est également en cours d'aménagement intérieur.

L'impasse de l'école est mise en enrobé fin juin, la pose des pavés étant effectuée simultanément. Les riverains pourront à nouveau circuler librement.



POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DANS LA RUE DES PEUPLIERS

Après les travaux dans la rue de Rumersheim (RD 30), la société de travaux publics ADAM a poursuivi ses travaux de mise en place des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable dans la rue des Peupliers.

La mise en souterrain des réseaux secs est en cours.



Le bassin de rétention d'eau qui protégera l'amont de cette rue attend son engazonnement. Encore quelques mois et les riverains pourront profiter d'une belle rue, aménagée et éclairée.



Les carnets de Mittelschaeffolsheim

NAISSANCES

Victoria ENGER née le 25 avril
Elyna LOISSE née le 13 mai

GRAND ANNIVERSAIRE

Marie MEYER née SCHOENFELDER **90 ans** le 7 mars.

MARIAGE

Claire MELLOTEE et Florian GASS le 1er juin.

NOCES D'OR

Madeleine SCHEECK et Gilbert SCHLEMMER 50 ans de mariage le 17 mai.

DÉCÈS

Mme Marie Mathilde LAUGEL née CHRIST, décédée le 31 mai 2019 à l'âge de 97 ans.

INFOS PRATIQUES

Fête Nationale 2019

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux ont le plaisir de vous convier à un apéritif citoyen offert par la municipalité le dimanche 14 juillet 2019 à 11h à la salle communale.



Le 16 septembre dernier a eu lieu la 1ère édition de la journée du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Mittelschaeffolsheim a fait découvrir le déroulement de l'exploitation du houblon et vous avez pu goûter à la bière du picobrasseur du village.

La 2ème édition de la journée du Territoire aura lieu le dimanche 06 octobre 2019.

Vous pouvez dès à présent noter cette date dans votre agenda !

Le programme vous parviendra ultérieurement.



MANŒUVRES DES POMPIERS À MITTELSCHAEFFOLSHEIM

Le 27 avril, la section de Bilwisheim composée des pompiers de Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim a effectué des manœuvres de secours à personne au sein de nos locaux commerciaux. Ces manœuvres leur ont permis de se familiariser avec les lieux et de parfaire leurs connaissances.



Au programme de l'ACF MITTEL

Le 15 septembre 2019 - Journée champêtre à l'étang.

Comité de rédaction :

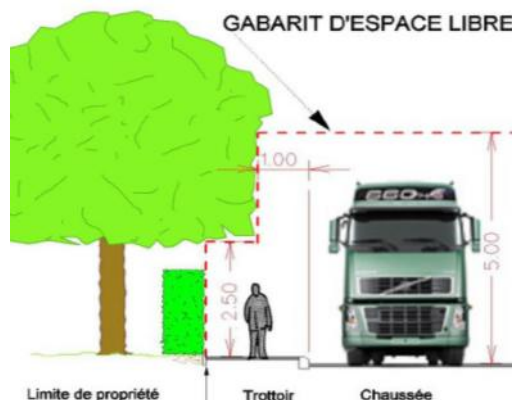
Martine CLAUDON, Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER, Mélissa LAGEL et Alain WACK

Mairie de Mittelschaeffolsheim
47A rue principale
67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM
Téléphone 03 88 51 26 00
Messagerie : mairie.mittel@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h

ARBUSTES DONNANT SUR LES TROTTOIRS : C'EST UN DEVOIR

Il fait bon vivre à Mittelschaeffolsheim, mais il devient difficile de circuler sur les trottoirs lorsque les buissons, arbustes et autres les envahissent.

La Commune rappelle que l'égouttage est un devoir au droit du domaine public. En effet, les riverains doivent **obligatoirement** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils **ne gênent pas le passage des piétons, et ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux** (y compris la visibilité en intersection de voirie).



La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée en cas d'accident.

Les déchets verts issus de l'égouttage peuvent être déposés en déchetterie de Brumath aux horaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.